



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 14 mai 2013 à 10 heures

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Pierre BARBIER

Elus présents : Simone ANDRE, Raymond BALLOT, Pierre BARBIER, Daniel BELIARD, Claude CORDIER, Thierry DECOSTERD, André GAUTHIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER.

Elus excusés : Bernard ALLARD, Jacques BRAVO,

Autres présents : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Travaux : avancement, demande de subvention, convention de groupement de commande avec la commune de Bonboillon,
- Demandes de remises gracieuses : Champagny, Noironte et Pirey,
- Personnel : délibération régime indemnitaire,
- Budget : avancement des recettes/dépenses,
- Convention défense incendie avec la commune d'Ougney (Jura),
- Communication : projets et choix du nouveau prestataire,
- Divers.

1. Approbation du PV de la séance précédente.

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Pierre BARBIER est nommé secrétaire de séance.

2. Travaux

M. BELIARD explique que les travaux à Chancey sont quasiment terminés. Il reste la réalisation des enrobés.

Les travaux de Pagney /Jallerange sont démarrés. Ceux de Moncley démarreront fin du mois.

Un appel d'offres est en cours pour des travaux à Burgille et Vaux les Prés. Le bureau valide à l'unanimité la demande de subvention pour les travaux de Burgille (*Délibération 1 prise à l'unanimité*).

Le bureau valide à l'unanimité la convention de groupement de commande avec la commune de Bonboillon pour les travaux communs en centre village d'eau potable et d'assainissement. (*Délibération 2 prise à l'unanimité*)

3. Demande de remise gracieuse

Le président soumet au bureau trois demandes de remise gracieuse suite à des fuites d'eau.

La première concerne la mairie de Champagny pour un volume passé de 1094 m³ au lieu de la dizaine habituellement, sur le branchement du cimetière. Aucune anomalie mettant en cause le syndicat n'a été décelée. Etant donné qu'il y a déjà eu une remise en 2009, et conformément à la délibération du 24 février 1999, le bureau à l'unanimité décide de ne pas concéder de remise gracieuse à la commune (*Délibération 3 prise à l'unanimité*).

La seconde concerne une fuite sur un branchement de pâture à Noironte sur un purgeur, pour un volume comptabilisé de 642 m³ au lieu des 70 habituels. Dans un premier temps l'abonné a mis en cause le syndicat qui avait posé cette pièce il y a 7 ans, cependant il s'agit d'un problème lié à la manipulation de la vis du purgeur qui a laissé passer de l'eau. Etant donné qu'il s'agit de la première fois, une remise gracieuse est accordée, en application de la délibération du 24 février 1999 (*Délibération 4 prise à l'unanimité*).

Le troisième cas concerne la société SAPAM de Pirey qui a eu une fuite sur son réseau enterré après compteur, pour un volume comptabilisé de 11 231 m³ au lieu des 300 habituels. Une remise gracieuse est accordée à l'unanimité, selon les modalités de la délibération du 24 février 1999 (*Délibération 5 prise à l'unanimité*).

4. Personnel

M. ROLLET présente une délibération actualisée sur l'attribution du régime indemnitaire au personnel. Elle intègre la revalorisation de certaines bases de calcul des montants versés et permettra l'actualisation automatique de ces bases lors de la parution des textes règlementaires pour les années à venir. Le bureau valide à l'unanimité cette proposition (*Délibération 6 prise à l'unanimité*).

5. Budget

M. ROLLET présente l'état d'avancement des dépenses et recettes budgétaires. Que ce soit au niveau du budget général ou du budget du SPANC, l'état constaté est conforme aux prévisions.

6. Convention défense incendie avec la commune d'Ougney

M. ROLLET présente un projet de convention avec la commune d'Ougney, permettant à la commune la pose de deux poteaux incendie sur le réseau du syndicat alimentant Taxenne. Dans un souci d'intérêt général aux populations, le bureau accepte à l'unanimité cette convention qui prévoit la mise en place de deux compteurs sur les poteaux incendie et la seule facturation du volume passé (*Délibération 7 prise à l'unanimité*).

7. Communication : choix d'un nouveau prestataire

M. ROLLET présente la proposition technique et financière d'un nouveau prestataire, ATYKA, pour la rédaction du magazine de fin d'année, la création d'une pochette à destination des nouveaux abonnés, ainsi que des panneaux sandwich transparents pour la présentation de diverses affiches.

Ce prestataire présente une offre plus globale que l'actuel.
Le bureau valide ce changement.

8. Divers

La microcentrale sera mise en service mi juin.